



KPMG S.A.
25 rue Hubert Curien
PA Romanet
CS 63814
87038 Limoges Cedex 1

SA Cerinnov Group

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
SA Cerinnov Group
2 rue Colombia Parc Ester 87068 LIMOGES

Ce rapport contient 49 pages.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
25 rue Hubert Curien
PA Romanet
CS 63814
87038 Limoges Cedex 1

SA Cerinnov Group

2 rue Colombia Parc Ester 87068 LIMOGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SA Cerinnov Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SA Cerinnov Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 2.3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de votre société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre société, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

- La note 2.3.4 "Frais de recherche et développement" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement et la note 4 détaille les principales immobilisations incorporelles liées.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 2.3.4 et 4 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Limoges, le 11 avril 2024

KPMG S.A.

Elisabeth Leflaive
Associée

CERINNOV GROUP SA

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTES CONSOLIDES

BILAN ACTIF CONSOLIDE	3
BILAN PASSIF CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
NOTE 1 – Nature de l’activité et évènements significatifs.....	8
NOTE 2 – Principes comptables et règles de consolidation.....	8
NOTE 3 – Périmètre de consolidation.....	22
NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L’ACTIF	23
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles.....	23
NOTE 5 – Ecart d’acquisition	25
NOTE 6 – Immobilisations corporelles.....	26
NOTE 7 – Immobilisations financières	27
NOTE 8 – Stocks et en-cours	28
NOTE 9 – Créances d’exploitation et comptes de régularisation	29
NOTE 10 – Disponibilités.....	30
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF	31
NOTE 11 – Capitaux propres	31
NOTE 12 – Intérêts minoritaires	31
NOTE 13 – Provisions	31
NOTE 14 – Avances remboursables	33
NOTE 15 – Dettes financières	34
NOTE 16 – Dettes d’exploitation et autres comptes de régularisation	35
NOTE 17 – Engagements hors bilan.....	36
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	37
NOTE 18 – Information sectorielle.....	37
NOTE 19 – Autres produits d’exploitation	39
NOTE 20 – Autres charges d’exploitation	39

NOTE 21 – Personnel et effectif.....	39
NOTE 22 – Amortissements et provisions.....	40
NOTE 23 – Résultat financier	40
NOTE 24 – Résultat exceptionnel.....	41
NOTE 25 – Impôts	41
NOTES COMPLEMENTAIRES	43
NOTE 26 – Rémunération des organes de direction.....	43
NOTE 27 – Honoraires des commissaires aux comptes	43

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

ACTIF	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles.....	4	6 043	6 732
<i>Dont Ecarts d'acquisition.....</i>	<i>5</i>	<i>1 258</i>	<i>1 619</i>
Immobilisations corporelles.....	6	931	951
Immobilisations financières.....	7	87	81
Titres mis en équivalence.....		-	-
Total Actif Immobilisé		7 061	7 764
Stocks et en-cours.....	8	2 545	2 521
Clients et comptes rattachés.....	9	6 323	7 054
Autres créances et comptes de régularisation.....	9	935	1 465
Valeurs mobilières de placement.....	10	-	-
Disponibilités.....	10	1 019	2 298
Total Actif		17 884	21 102

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

PASSIF	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros			
Capital.....		899	899
Primes liées au capital.....		11 432	11 432
Réserves.....		(8 625)	(8 524)
Réserves de conversion groupe.....		(16)	(17)
Résultat de l'exercice.....		114	(376)
Autres.....		(16)	(12)
Total Capitaux Propres	11	3 788	3 402
Intérêts hors groupe.....		0	(0)
Total Intérêts Minoritaires	12	0	(0)
Autres fonds propres			
Provisions	13	499	487
Avances remboursables.....	14	853	1 068
Emprunts et dettes financières.....	15	6 382	8 234
Fournisseurs et comptes rattachés.....	16	1 360	1 735
Autres dettes et comptes de régularisation.....	16	5 002	6 176
Total Passif		17 884	21 102

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	18	14 502	14 592
Production immobilisée.....		508	473
Autres produits d'exploitation.....	19	584	618
Total Produits d'exploitation.....		15 594	15 682
Achats consommés.....		(6 231)	(6 923)
Autres charges d'exploitation.....	20	(2 746)	(2 770)
Charges de personnel.....	21	(4 372)	(4 160)
Impôts et taxes.....		(143)	(166)
EBITDA		2 102	1 664
Var. nettes des amortissements et des dépréciations.....	22	(929)	(1 064)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		1 173	600
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.....	5	(361)	(376)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		812	224
Résultat financier	23	(189)	(128)
Résultat courant des sociétés intégrées		623	96
Résultat exceptionnel	24	(492)	(286)
Impôt sur les résultats.....	25	(18)	(182)
Résultat net de l'ensemble consolidé		114	(372)
Intérêts minoritaires.....	12	0	(4)
Résultat net (part du groupe)		114	(376)
Résultat par action (en euros).....		0.03	- 0.08
Résultat dilué par action (en euros).....		0.03	- 0.08

Sur la détermination du résultat dilué par action, cf. Note 2.3.13 – Résultat net par action

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres		Total	Capitaux propres part du groupe
					Ecart de conversion	Titres d'auto-contrôle		
Situation en date du 01/01/2022	899	11 432	(6 996)	(1 530)	(15)	(13)	(28)	3 778
Affectation résultat N-1.....	-	-	(1 530)	1 530	-	-	-	0
Augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'auto-contrôle.....	-	-	-	-	-	1	1	1
Variation des taux de change.....	-	-	-	0	(2)	-	(2)	(2)
Part du groupe dans le résultat.....	-	-	-	(376)	-	-	-	(376)
Autres mouvements.....	-	-	2	-	-	-	-	2
Situation en date du 31/12/2022	899	11 432	(8 524)	(376)	(17)	(12)	(29)	3 402
Affectation résultat N-1.....	-	-	(376)	376	-	-	-	0
Augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'auto-contrôle.....	-	-	-	-	-	(3)	(3)	(3)
Variation des taux de change.....	-	-	-	-	1	-	1	1
Part du groupe dans le résultat.....	-	-	-	114	-	-	-	114
Autres mouvements.....	-	-	275	-	-	-	-	275
Situation en date du 31/12/2023	899	11 432	(8 625)	114	(16)	(16)	(32)	3 788

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital
Situation en date du 01/01/2023	899	11 432
	-	-
Situation en date du 31/12/2023	899	11 432

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Résultat net total des sociétés consolidées	114	(372)
Elimination des amortissements et provisions.....	1 232	1 151
Elimination de la variation des impôts différés.....	97	19
Elimination des plus ou moins values de cession.....	283	16
Marge brute d'autofinancement.....	1 725	814
Variation des stocks liée à l'activité.....	(33)	78
Variation des créances liées à l'activité.....	1 160	(2 571)
Variation des dettes liées à l'activité.....	(1 495)	3 282
Flux net généré par (affecté à) l'activité	1 356	1 603
Acquisition d'immobilisations.....	(800)	(656)
Cession d'immobilisations.....	4	13
Incidence des variations de périmètre.....	-	(2)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(796)	(644)
Augmentations (réductions) de capital.....	8	(2)
Subventions d'investissements reçues.....	272	4
Emissions d'emprunts.....	70	526
Remboursements d'emprunts.....	(1 967)	(1 630)
Cession (acq.) nette actions propres	(3)	1
Flux net provenant du (affecté au) financement	(1 620)	(1 101)
Incidence de la variation des taux de change.....	(2)	(1)
Variation de trésorerie	(1 062)	(143)
Trésorerie d'ouverture.....	1 848	1 991
Trésorerie de clôture.....	786	1 848

Les disponibilités sont détaillées en Note 10 – Disponibilités.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

NOTE 1 – Nature de l'activité et évènements significatifs

1.1 – Information relative à la société et à son activité

Cerinnov Group (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du Groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 419 772 181.

Le Groupe est spécialisé dans le développement de solutions innovantes pour la fabrication d'équipements de production. Fort de nombreux brevets mondiaux et acteur du Pôle Européen de la Céramique, le Groupe se place comme un acteur majeur dans son secteur.

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 2 rue de Columbia – 87000 Limoges.

1.2 – Evènements marquants de l'exercice

Conflit Ukraine

Les filiales de CERINNOV GROUP subissent toujours en 2023 les conséquences de la hausse du coût de certaines matières premières, ainsi que l'allongement des délais d'approvisionnement. Cette situation s'est renforcée avec le conflit en Ukraine.

Des mesures ont été prises pour anticiper au mieux ces aléas et limiter les impacts sur la rentabilité de l'activité des différentes filiales.

1.3 – Evènements postérieurs à la clôture

Situation de la commande IMPERIALES WHEELS

Par jugement en date du 22 février 2024, le Tribunal de Commerce de Villefranche a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société Imperiales Wheels (RCS Villefranche 909 784 423). Cette dernière a commandé auprès de Cerinnov SAS, filiale de la Société, en août 2023, la réalisation de deux cellules d'ablation laser pour un montant global de 1 M euros HT (dont un montant de 864K euros a été reconnu à l'avancement au 31 décembre 2023 dans les comptes de Cerinnov SAS). Cette mise en redressement judiciaire fait suite à une

décision de l'Etat, intervenue post-clôture, de suspendre le solde du versement d'une subvention qui avait été actée en février 2022 dans le cadre d'un plan d'aide globale de 60m€.

Le sort de cette commande est soumis à la décision de l'administrateur judiciaire désigné dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire. Ce dernier dispose d'un délai expirant le 27 mai 2024 pour se prononcer. Par ailleurs, une nouvelle audience a été fixée devant le Tribunal de Commerce de Villefranche le 18 avril 2024.

S'agissant d'un événement dont le fait générateur est postérieur à la clôture, la facture à établir de 864k€ n'a pas fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes clos au 31/12/2023.

Tirage de 80 nouvelles BEORA dans le cadre du contrat d'émission d'un maximum de 800 Bons d'Emission d'Obligations Remboursables en Actions nouvelles (BEORA) conclu le 20 décembre 2020.

Dans sa séance du 7 mars 2024, le Conseil a statué sur une émission éventuelle des 720 BOERA résiduels par un usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2023 (onzième résolution) moyennant la signature d'un avenant au Contrat Iris. Le Conseil a également constaté que la société IRIS, au profit de laquelle la souscription des BEORA est réservée, entre dans la catégorie au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé par l'assemblée générale précitée du 15 juin 2023, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier. Par la suite, le Conseil a autorisé l'émission d'une nouvelle tranche de 80 BEORA par utilisation de la onzième résolution consentie par l'assemblée du 15 juin 2023 pour un montant nominal de 200 000€.

Les ORA d'une maturité de 12 mois ne portent pas intérêt ; elles sont remboursables en actions nouvelles sur la base d'un prix par actions égal à 95% du plus bas cours moyen pondéré pendant une période de 20 jours de bourse précédant la date de remboursement. Le porteur d'ORA peut demander le remboursement des ORA à tout moment ; la Société sera alors tenue d'émettre de nouvelles actions.

NOTE 2 – Principes comptables et règles de consolidation

2.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable le 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2005-10 du 3 novembre 2005 et le règlement ANC 2020-01 du 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

2.2 – Modalités de consolidation

2.2.1 – Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

2.2.2 – Devise retenue et méthodes de conversion appliquées aux sociétés étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros et des comptes des sociétés étrangères établis dans leur devise de fonctionnement et convertis en euros.

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan,
- au taux moyen annuel pour les comptes de résultat.

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

L'écart de conversion résultant de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et d'autre part de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan est inclus dans les capitaux propres consolidés dans le poste « réserves de conversion ».

Les cours de conversion appliqués sont les suivants :

Pays	Devise	Cours clôture	Cours moyen	Cours clôture	Cours moyen
		31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
Zone Euro	Euro	1	1	1	1
USA	Dollar US	1.11	1.08	1.07	1.05

2.2.3 – Date de clôture

Les comptes consolidés ont été réalisés au 31 décembre.

Toutes les sociétés du groupe clôturent à cette date.

2.3 – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux des sociétés consolidées, établis en accord avec les principes comptables et les réglementations de leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

Malgré la situation présentée dans les événements post-clôture au sujet de sa commande avec Imperial Wheels, sur la base des prévisionnels de trésorerie qu'elle a établis, l'entité dispose des liquidités nécessaires pour faire face à ses échéances sur un horizon 12 mois. En effet, le groupe peut recourir aux ressources de financement complémentaires suivantes :

- Ligne de découverts autorisées
- Mobilisation de créance
- Tirage de nouvelles BEORA dans le cadre du contrat d'émission de Bons d'Emission d'Obligations Remboursables en Actions nouvelles conclu le 20 décembre 2020.

Les prévisionnels de trésorerie précités ont été préparés sur la base d'une utilisation partielle de ces ressources

de financement complémentaires.

2.3.1 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les livraisons ou expéditions et les prestations de services non réalisées à la clôture d'un exercice ayant donné lieu à une facturation sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Certaines ventes réalisées par le Groupe constituent des contrats à long terme au sens de l'article 622-1 du Plan Comptable Général. La méthode à l'avancement, considérée par le Comité de la Réglementation Comptable comme la méthode préférentielle (Règlement ANC 2020-01) pour la comptabilisation des contrats à long terme, est appliquée.

Les principaux produits issus des activités du Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Vente d'équipements industriels :

Le Groupe fabrique et commercialise des équipements industriels dans les domaines suivants :

- Les machines
- Les fours

Les ventes de biens sont comptabilisées lors du transfert de propriété aux clients. Le transfert de propriété et des risques est réalisé, en fonction des contrats, soit à l'expédition soit à l'installation des biens.

Les biens font généralement l'objet d'une garantie de douze mois à 24 mois. Des procédures de tests étant réalisées avant toute expédition, le Groupe n'a pas, historiquement, constaté de coûts significatifs liés aux garanties.

Vente de consommables et pièces détachées :

Ces ventes comprennent les ventes d'outillages, de moules, de consommables et de pièces détachées. Les produits sont comptabilisés à la date de transfert de propriété au client intervenant à la livraison.

Prestations de services

Le Groupe réalise des opérations de maintenance, de service après-vente, de dépannage et des études. Ces prestations sont reconnues en produits lorsque le service a été rendu.

Méthode à l'avancement

La méthode à l'avancement est utilisée pour les projets « usine – clé en main » et pour toutes les affaires significatives en-cours.

Les modalités d'application de cette méthode au niveau du Groupe sont les suivantes :

- Si l'entreprise est en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement ;
- Si l'entreprise n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé ;
- Dans le cas où le résultat pourrait être déterminé de manière fiable, si le résultat à terminaison estimé est négatif, une perte à terminaison doit être constatée immédiatement sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement ;

Le pourcentage d'avancement d'un projet est déterminé par le rapport entre les dépenses engagées à la date d'arrêt des comptes et les charges prévisionnelles du projet.

2.3.2 – Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.

Les activités du Groupe constituent un seul secteur d'activité relatif à la production et la vente de machines pour les industries de la céramique et du verre. Le Groupe dispose cependant d'informations sur le chiffre d'affaires par nature de produits et services, par secteur de débouchés et par zone géographique de vente.

2.3.3 – Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation, égal à la différence, à la date d'acquisition, entre le prix d'achat des titres de participation (frais d'acquisition compris) et la valeur réestimée des actifs et passifs

des sociétés achetées, est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie non affectée étant inscrite soit à la rubrique écarts d'acquisition à l'actif du bilan, soit en provision pour risques au passif.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Dans les sociétés du groupe, la durée des écarts d'acquisition est limitée mais non définie ; la durée d'amortissement retenue est l'amortissement forfaitaire sur 10 ans.

Le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du Règlement n°2015-07.

Ils font l'objet d'une dépréciation complémentaire si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable

2.3.4 – Frais de recherche et développement

Le Groupe réalise des projets de recherche et développement de deux catégories différentes :

- des projets collaboratifs pour lesquels le Groupe est partenaire ;
- des projets internes (pour le Groupe) ;

Les frais de développement sont portés à l'actif lorsque les projets ont une durée de réalisation supérieure à un an et que le montant de dépenses prévisibles est significatif. Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le Groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des projets d'innovation stratégique industrielle faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale. Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Les éléments constitutifs des frais immobilisés sont des dépenses de personnel, des frais généraux internes et des achats externes.

Les coûts de production sont comptabilisés en « immobilisations en cours » jusqu'à la fin du programme. A compter de cette date, ils sont virés à un compte d'immobilisation incorporelle et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 à 10 ans en fonction de la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs.

Les travaux correspondant à la phase de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

2.3.5 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation :

Frais de recherche et développement	3 à 10 ans
Logiciels	1 à 7 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
Installations générales et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier	4 à 10 ans

2.3.6 – Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3.7 – Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.

Les produits fabriqués (en-cours et finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

2.3.8 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Avances remboursables

Les avances remboursables correspondent à des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société. Selon les conventions, le remboursement peut être, dans certains cas, conditionnel au succès du projet.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

2.3.9 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.3.10 – Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours de change officiel en vigueur à la clôture du bilan ou du taux de la couverture de change mise en place le cas échéant.

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, pour les créances et dettes libellées dans les devises des pays situés hors zone euro, les pertes ou profits latents résultant de cette conversion des transactions, sont maintenues au bilan sous la rubrique « écart de conversion actif ou passif ».

2.3.11 – Engagements de retraite

Les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

2.3.12 – Comptabilisation des impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidés ainsi que certains reports d'imposition existant dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés actifs ne sont généralement constatés qu'à hauteur des passifs, sauf lorsqu'il existe une très forte probabilité de pouvoir récupérer cet impôt sur les sociétés. Dans le cas où leur utilisation reste aléatoire, l'économie d'impôt n'est constatée qu'au fur et à mesure de l'imputation effective des déficits fiscaux correspondants.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné.

2.3.13 – Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

RESULTAT PAR ACTION	31-déc.-23	31-déc.-22
En euros		
Résultat net part du groupe.....	113 672	- 376 056
Nombre de titres émis à la clôture.....	4 496 419	4 496 419
Résultat par action	0.03	- 0.08
Nombre de titres émis à la clôture.....	4 496 419	4 496 419
Nombre d'obligations convertibles en actions.....		
Nombre maximal d'actions	4 496 419	4 496 419
Résultat dilué par actions	0.03	- 0.08

2.3.14 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général. Il intègre également des éléments de nature courante, qui par leur montant et leur probabilité de survenance, revêtent un caractère exceptionnel.

2.3.14 – EBITDA

L'*EBITDA* (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat d'exploitation avant variations nettes des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Les provisions comprennent les provisions sur actifs immobilisés, sur actifs circulants et risques et charges.

2.4 – Changements de méthodes comptables

- Néant -

2.5 – Méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du nouveau règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles

Comptabilisation des contrats de location-financement (Note 2.7.1)	Oui
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés (Note 2.3.11)	Oui
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N / A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice (Note 2.3.1)	Oui

2.6 – Dérogations

- Néant -

2.7 – Retraitements de consolidation

2.7.1 – Contrats de crédit-bail

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du Groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

2.7.2 – Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

2.7.3 – Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat.

2.7.4 – Profits internes

Les profits internes sur stocks, les plus ou moins-values réalisées sur cessions internes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières sont éliminés du compte de résultat.

2.7.5 – Homogénéité des méthodes comptables

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles retenues pour les comptes consolidés.

2.7.6 – Participation des salariés

La participation des salariés est reclassée, le cas échéant, conformément au règlement ANC 2020-01 du CRC dans le résultat d'exploitation dans le poste « charges de personnel ».

Il n'y a pas de participation des salariés dans les sociétés du Groupe.

2.7.7 – Frais d'établissement

En application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le Groupe applique la méthode préférentielle consistant à comptabiliser en charges les frais de constitution, de transformation et de premier établissement.

2.7.8 – Crédit impôt recherche

En application du principe général de prédominance de la substance sur l'apparence propre aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de natures fiscales prévus au Règlement 99-02, les crédits d'impôt recherche sont requalifiés en tant que subvention d'exploitation. L'application du nouveau règlement ANC 2020-01 a supprimé cette option et a confirmé que le crédit d'impôt recherche doit être comptabilisé en diminution de l'impôt, en permettant toutefois aux groupes de continuer d'appliquer ce reclassement durant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement soit jusqu'au compte clos le 31 décembre 2023.

Pour les frais de développement immobilisés (voir Note 2.3.4 – Frais de recherche et développement), le crédit impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en

« subvention d'exploitation » dans les comptes consolidés. L'activation correspondante fait l'objet d'un produit constaté d'avance pour les crédits d'impôts antérieur au 31/12/2020 et d'une subvention d'investissement reclassée en capitaux propres pour ceux enregistrés à compter du 1 janvier 2021. Ils sont rapportés au résultat au rythme de leur amortissement dans les comptes sociaux.

Pour les frais de recherche et développement comptabilisés en charges, le crédit d'impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « subventions d'exploitation » dans les comptes consolidés.

2.8 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des instruments financiers qui lui permettent de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie court terme. Elle comprend notamment :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent,

Par ailleurs, les flux de trésorerie en provenance des filiales hors zone Euro sont convertis au taux moyen annuel des devises concernées. La variation calculée entre le taux moyen et le taux de clôture des devises est inscrite dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne «effets des variations de change sur la trésorerie nette».

La ligne «incidence des variations de périmètre» correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du Groupe dans les filiales au cours de l'exercice.

En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

NOTE 3 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Nom	SIREN ou équivalent	Siège social	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
Cerinnov Group SA	419 772 181	Limoges	Mère	Mère	IG
Cerinnov SAS	395 045 305	Limoges	100%	100%	IG
Cerinnov INC	46-3983942	Golden	90%	90%	IG
Cerinnov Unipessoal LDA	509 600 875	Leiria	100%	100%	IG
Cristallerie de Saint Paul SAS	314 989 880	Condat sur Vienne	100%	100%	IG

Mouvements de périmètre sur l'exercice :

Néant

NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

VARIATION DES VALEURS BRUTES	31-déc.-22	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros						
Frais de recherche & développement.....	5 555	256	(685)	-	569	5 695
Concessions, brevets & droits similaires.....	463	6	(59)	-	14	423
Fonds commercial.....	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours.....	1 711	290	(229)	-	(569)	1 204
Autres immobilisations incorporelles.....	104	-	-	-	(0)	104
Écarts d'acquisitions.....	4 716	-	-	-	-	4 716
Total valeurs brutes	12 549	552	(973)	-	14	12 142
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-22	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros						
Amt/Prov. frais de rech. & développ.....	(2 354)	(371)	430	-	-	(2 296)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires.....	(288)	(26)	59	-	0	(255)
Amt/Prov. fonds commercial.....	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. autres immos incorp.....	(78)	(12)	-	-	0	(90)
Amt/Prov. Écarts d'acquisitions.....	(3 097)	(361)	-	-	-	(3 458)
Total amortissements	(5 817)	(771)	489	-	0	(6 099)
Immobilisations incorporelles	6 732	(219)	(484)	-	14	6 043
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	<i>1 619</i>	<i>(361)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 258</i>

Comme indiqué dans la note 2.3.3 les fonds de commerce ont été reclassés en écart d'acquisition selon le détail suivant :

- CERINNOV SAS 623K€

Les frais de recherche et développement correspondent à :

Immobilisations Incorporelles	Montant Brut (En K€)	Durée	Début amortissement
FRAIS DE RECHERCHE PROJET FASIL.....	636	9 ans	01/07/2017
FRAIS DE RECHERCHE PROJET CERAGRAD.....	295	5 ans	01/01/2019
FRAIS DE RECHERCHE PROJET FE2E+ TECHNOLOGIE TT...	1 165	9 ans	01/10/2019
FRAIS DE RECHERCHE PROJET ROBOTCAM.....	346	9 ans	01/10/2019
FRAIS DE RECHERCHE PROJET TECHNO CSP.....	782	9 ans	01/10/2019
FRAIS DE RECHERCHE PROJET SUPPORTAGE HT.....	436	9 ans	01/01/2020
FRAIS DE RECHERCHE PROJET TECHNO LASER.....	367	9 ans	01/01/2021
FRAIS DE RECHERCHE PROJET TECHNO EMAILAGE.....	279	9 ans	01/07/2021
FRAIS DE RECHERCHE PROJET SMART DECOR.....	567	9 ans	01/12/2021
FRAIS DE RECHERCHE PROJET CEReFACTORY.....	403	9 ans	01/01/2022
FRAIS DE RECHERCHE PROJET TECHNO DECOR.....	91	9 ans	01/06/2022
FRAIS DE RECHERCHE PROJET TECHNO FOURS.....	72	9 ans	01/06/2022
FRAIS DE RECHERCHE PROJET PUNCHI.....	256	9 ans	01/01/2023
Frais de Recherche	5 695		

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent notamment :

- Au projet transformation numérique pour 218 K€.
- Au projet Usine 4.0 pour 593 K€. Ce projet a débuté en 2019 et a pour objet l'intégration de briques technologiques de l'USINE 4.0 à l'activité de Cerinnov.
- Au projet TECHNOLOGIE CERINJECT pour 161 K€. Ce projet a débuté en 2020 et a pour objet le développement de nouveaux procédés et machines d'injection basse pression.
- Au projet TECHNOLOGIE LASER pour 117 K€. Une nouvelle phase de ce projet a débuté en 2023 et a pour objet le développement d'un nouveau procédé de marquage et de nouvelles solutions matériaux et logiciels.

En 2023, les frais de recherche et développement comptabilisés en charges s'élèvent à 1 023 K€.

NOTE 5 – Ecarts d'acquisition

Compte tenu de leur nature, les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

ECARTS D'ACQUISITION ACTIFS	31-déc.-23			31-déc.-22
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
En milliers d'euros				
CERINNOV LDA.....	1 989	(1 392)	596	795
CERINNOV SAS.....	1 254	(1 254)	-	15
CRISTALLERIE DE SAINT PAUL.....	1 473	(812)	662	809
Ecarts d'acquisition	4 716	(3 458)	1 258	1 619

Au cours de l'année 2008, la société CERINNOV GROUP a acquis 100% des titres de la SA CERINNOV HOLDING, qui détenait elle-même 99.98% de la SA ELMECERAM. La valeur d'acquisition de ces titres s'élevait alors à 1 100 K€ et la quote-part de situation nette acquise à 469 K€ (sur la base des comptes clos au 31 décembre 2007). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 631 K€ amorti sur 10 ans.

Enfin, la même année, la société CERINNOV GROUP a acquis 100% des titres de la société ELMECERAM USA INC. Cependant, cette société étant non significative et n'ayant plus d'activité depuis 2005, elle a été laissée en dehors du périmètre de consolidation. Aucun écart d'acquisition n'a donc été constaté.

Au cours de l'année 2017, la société CERINNOV GROUP a acquis 100% des titres de la société CERAMIFOR pour 3 010 K€ auxquels s'ajoutent des frais d'acquisition de 98 K€. La situation nette retraitée acquise s'est élevée à 1 119K€. Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 1 989 K€ amorti sur 10 ans.

Au cours de l'année 2018, la société CERINNOV GROUP a acquis 100% des titres de la société CRISTALLERIE DE SAINT PAUL pour 2 500 K€ auxquels s'ajoutent des frais d'acquisition de 52 K€. La situation nette retraitée acquise s'est élevée à 1 111K€. Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition positif de 1 470 K€ amorti sur 10 ans à compter du 01/07/2018.

NOTE 6 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

VARIATION DES VALEURS BRUTES	31-déc.-22	Acquisition	Cession	Var. périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros						
Agencement terrains.....	105	-	-	-	-	105
Constructions.....	304	-	-	-	-	304
Installations tech, matériel & outillage.....	2 325	138	(28)	-	7	2 443
Autres immobilisations corporelles.....	1 435	145	(104)	-	(0)	1 475
Immobilisations corporelles en cours.....	40	17	(31)	-	(21)	5
Total valeurs brutes	4 209	300	(163)	-	(14)	4 331
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>341</i>	<i>46</i>	<i>(33)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>354</i>
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-22	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros						
Amt/Prov. Agencement terrains.....	(88)	(5)	-	-	-	(93)
Amt/Prov. constructions.....	(241)	(15)	-	-	-	(257)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.....	(1 870)	(146)	3	-	-	(2 013)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.....	(1 059)	(81)	102	-	0	(1 038)
Total amortissements	(3 258)	(247)	105	-	0	(3 400)
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>(259)</i>	<i>(38)</i>	<i>32</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(265)</i>
Immobilisations corporelles	951	52	(58)	-	(14)	931
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>83</i>	<i>8</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>89</i>

NOTE 7 – Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

VARIATION DES VALEURS BRUTES	31-déc.-22	Acquisition	Cession	Var. périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros						
Autres créances ratt à des participations.....	0	-	-	-	-	0
Prêts, cautionnements et autres créances.....	81	6	(0)	-	(0)	86
Total valeurs brutes	81	6	(0)	-	(0)	87
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31-déc.-22	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros						
Prov. prêts, cautionnements et autres créances.....	-	-	-	-	-	-
Total amortissements	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	81	6	(0)	-	(0)	87

La ligne « Prêt, cautionnements et autres créances » correspond à des dépôts de garantie versés.

Dans la continuité de l'introduction en bourse, la société a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31/12/2023, ce contrat de liquidité se répartit comme suit :

- Espèces : 16 545 €
- Actions propres : 15 640 €. Ce montant a été porté en diminution des capitaux propres consolidés conformément au §271 du règlement CRC 2005-10.

NOTE 8 – Stocks et en-cours

Le détail du poste « Stocks et en-cours » se présente comme suit :

STOCKS ET EN-COURS	31-déc.-23			31-déc.-22
	Brut	Provisions	Net	Net
En milliers d'euros				
Stocks MP, fournitures et aut. appro....	2 413	(365)	2 048	1 906
Stocks - en-cours de production.....	272	(207)	65	124
Stocks -pds finis et intermédiaires.....	541	(109)	432	491
Total stocks et en-cours	3 226	(681)	2 545	2 521

Les stocks d'en-cours de production comprennent des machines en cours de réalisation valorisées au coût de production.

NOTE 9 – Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

CREANCES D'EXPLOITATION	31-déc.-23			31-déc.-22
	Brut	Provisions	Net	Net
En milliers d'euros				
Clients et comptes rattachés.....	6 886	(564)	6 323	7 054
Total Clients et comptes rattachés	6 886	(564)	6 323	7 054
Créances sur personnel & org. sociaux....	3		3	1
Créances fiscales - hors IS.....	50		50	216
Impôts différés - actif.....	121		121	219
Etat, impôts sur les bénéfices.....	471		471	434
Autres créances.....	183		183	510
Total Autres créances	829	-	829	1 379
Charges constatées d'avance	106		106	86
Comptes de régularisation	106	-	106	86
Total créances	7 822	(564)	7 258	8 519
Dont :				
- A moins d'un an	7 813	(564)	7 249	8 510
- A plus d'un an et moins de 5 ans	9		9	9
- A plus de 5 ans				

Les créances clients ont une échéance intégralement à moins d'un an et, au 31 décembre 2023, la provision pour créances douteuses s'élève à 564 K€ représentant 8.2 % des créances.

Les créances fiscales hors IS correspondent principalement à la TVA.

Les impôts différés correspondent d'une part aux impôts différés liés aux retraitements de consolidation (notamment retraitement de crédit-bail et différences temporaires liées aux indemnités de départ à la retraite) et d'autre part aux impôts différés liés à l'activation des déficits (cf. Note 25 – Impôts).

Au 31 décembre 2023, la créance de Crédit Impôt Recherche s'élève à 307 K€.

NOTE 10 – Disponibilités

Les montants et variations des postes constitutifs des valeurs mobilières et disponibilités sont les suivants :

DISPONIBILITES	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Valeurs mobilières de placement.....	-	-
Disponibilités.....	1 019	2 298
Trésorerie active	1 019	2 298
Concours bancaires (trésorerie passive).....	233	450
Trésorerie passive	233	450
Trésorerie nette	786	1 848

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF

NOTE 11 – Capitaux propres

Le capital s'élève à 899 K€ au 31/12/2023. Il est composé de 4 496 419 titres d'une valeur nominale de 0,2 euros.

NOTE 12 – Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres		Total	Capitaux propres part des minoritaires
			Ecart de conversion	Autres		
Situation en date du 01/01/2022	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat N-1.....	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change.....	-	-	-	-	-	-
Part des minoritaires dans le résultat.....	-	4	-	-	-	4
Autres mouvements.....	-	(4)	-	-	-	(4)
Situation en date du 31/12/2022	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat N-1.....	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change.....	-	-	0	-	0	0
Part des minoritaires dans le résultat.....	-	(0)	-	-	-	(0)
Autres mouvements.....	-	0	0	-	0	0
Situation en date du 31/12/2023	-	0	0	-	0	0

NOTE 13 – Provisions

Le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31-déc.-22	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres	31-déc.-23
En milliers d'euros							
Provisions pour charges.....	74	-	-	-	-	-	74
Provisions pour pensions et retraites.....	246	4	(8)	-	-	-	242
Provisions pour litiges.....	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques.....	167	58	(43)	-	-	-	183
Total des provisions pour risques et charges	487	63	(51)	-	-	-	499

Provisions pour pensions et retraites :

L'engagement de retraite pour l'ensemble du Groupe est valorisé pour 242 K€ dans les comptes établis au 31 décembre 2023.

Les modalités d'évaluation retenues par la société sont similaires à celles prévues par la recommandation ANC n°2013-02

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes

- Application de la convention collective de la Métallurgie ;
- Revalorisation des salaires : 1% ;
- Taux d'actualisation : 3.20 % ;
- Taux de rotation du personnel : faible ;
- Taux de charges sociales : 40 % ;
- Départ à l'initiative du salarié entre 60-64 ans (âge légal) ;
- La table de mortalité utilisée est la table INSEE 2022
- La méthode retenue pour le calcul est la méthode des unités de crédits projetées.

Le calcul des provisions retraite tient compte de l'application de la réforme des retraites du 15 avril 2023 mais ses conséquences ne sont pas significatives.

NOTE 14 – Avances remboursables

Ces avances correspondent à des apports en trésorerie réalisées par des collectivités et sont remboursables selon un échéancier défini.

AVANCES REMBOURSABLES	Avance Conseil Régional Projet Cerinject	Avance Conseil Régional Croissance	Avance OSEO Projet FASIL	Impression jet d'encre	Avance Conseil Régional Croissance +	Avance Conseil Régional Soutien à la restructuration	TOTAL
En milliers d'euros							
En-cours 01/01/2022	26	56	226	175	58	600	1 142
Souscription.....							-
Remboursement.....	(26)			(19)	(29)		(74)
En-cours 31/12/2022	0	56	226	156	29	600	1 068
Souscription.....							-
Remboursement.....		(29)		(38)	(29)	(120)	(215)
En-cours 31/12/2023	0	28	226	119	0	480	853

Echéancier des avances remboursables :

ECHEANCIER DES AVANCES REMBOURSABLES	31-déc.-23	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Avances remboursables.....	853	199	519	135
Avances remboursables	853	199	519	135

NOTE 15 – Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

DETTE FINANCIERES	31-déc.-22	Augmentation	Remb.	Variations de Périmètre	31-déc.-23
<i>En milliers d'euros</i>					
Emprunts auprès des établis. de crédit.....	7 721	116	(1 691)	-	6 146
Autres emprunts et dettes assimilés.....	60	-	(60)	-	0
Intérêts courus sur emprunts.....	3	-	(1)	-	3
Concours bancaires (trésorerie passive)....	450	-	(217)	-	233
Total Emprunts et dettes financières	8 234	116	(1 969)	-	6 382
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>68</i>	<i>46</i>	<i>(42)</i>	<i>-</i>	<i>72</i>

Le Groupe n'est pas soumis au respect de covenants bancaires.

Echéancier des dettes financières :

DETTE FINANCIERES	31-déc.-23	N+1	N+2 à N+5	> N+5
<i>En milliers d'euros</i>				
Emprunts auprès établis. de crédit.....	6 146	2 015	4 131	-
Autres emprunts et dettes assimilés.....	0	-	0	-
Intérêts courus sur emprunts.....	3	3	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)....	233	233	-	-
Total Emprunts et dettes financières	6 382	2 251	4 131	-
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>72</i>	<i>33</i>	<i>39</i>	

Dettes financières en taux et devises :

L'ensemble des emprunts du Groupe ont été souscrits en euros.

DETTES FINANCIERES	31-déc.-23	Taux fixe	Taux variable
<i>En milliers d'euros</i>			
Emprunts auprès établis. de crédit.....	6 146	6 146	-
Autres emprunts et dettes assimilées.....	0	0	-
Intérêts courus sur emprunts.....	3	3	-
Concours bancaires (trésorerie passive).....	233	233	-
Total Emprunts et dettes financières	6 382	6 382	-
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>72</i>	<i>72</i>	<i>-</i>

NOTE 16 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation s'analysent comme suit :

DETTES D'EXPLOITATION	31-déc.-23	31-déc.-22
<i>En milliers d'euros</i>		
Dettes fournisseurs.....	1 360	1 735
Fournisseurs et comptes rattachés	1 360	1 735
Dettes sociales.....	419	393
Dettes fiscales.....	688	514
Comptes courants groupe passifs	1	-
Autres dettes.....	2 854	3 267
Total autres dettes	3 962	4 174
Produits constatés d'avance.....	1 039	2 001
Comptes de régularisation	1 039	2 001
Dettes d'exploitation	6 362	7 910
Dont :		
- A moins d'un an	6 362	7 910
- A plus d'un an et moins de 5 ans		
- A plus de 5 ans		

Les autres dettes correspondent essentiellement aux avances clients.

Au 31 décembre 2023, le poste « Produits constatés d'avance » correspond aux facturations client d'avance pour 368 K€ et aux subventions pour 671 K€.

NOTE 17 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	31-déc.-23	31-déc.-22
<i>En milliers d'euros</i>		
Cautions bancaires	1 006	1 006
Nantissement fonds de commerce	58	336
Nantissement comptes titres	1 025	1 025
Nantissement comptes bancaires rémunérés	367	472
Nantissement de matériel	200	200
Cautions de marché	873	834
Garantie sur engagement étranger	5	5
Cession de créances (loi Dailly)	530	530
Total Engagements donnés	4 064	4 409
ENGAGEMENTS RECUS		
<i>En milliers d'euros</i>		
Garantie BPI	200	200
Garantie Etat PGE	3 601	3 601
Total Engagements reçus	3 801	3 801

Dans le cadre de ses contrats export, le Groupe est amené à remettre à ses clients étrangers des garanties bancaires. Le Groupe a obtenu de ses partenaires bancaires l'émission de ces garanties pour un montant maximum de 2 000 K€ au 31 décembre 2023. Ces garanties sont couvertes par une contre-garantie BPI.

Dans le cadre de ses contrats nationaux, le Groupe est amené à remettre à ses clients français des garanties bancaires. Le Groupe a obtenu de ses partenaires bancaires l'émission de ces garanties pour un montant maximum de 1 296 K€ au 31 décembre 2023. Ces garanties sont couvertes par une contre-garantie BPI.

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 18 – Information sectorielle

Chiffre d'affaires :

REPARTITION PAR NATURE	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Chiffre d'affaires consolidé.....	14 502	14 592
Equipement.....	9 563	9 109
Récurrent.....	2 243	2 570
Consommables.....	2 696	2 913
Total par Nature	14 502	14 592
REPARTITION PAR MARCHES	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Chiffre d'affaires consolidé.....	14 502	14 592
Arts de la table.....	5 681	8 742
Céramique technique.....	5 244	1 457
Céramique sanitaire.....	339	758
Métallurgie.....	16	59
Aéronautique.....	143	80
Luxe.....	200	501
Terre cuite.....	1 175	461
Autres.....	1 703	2 533
Total par Marchés	14 502	14 592

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (implantation des clients)	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Chiffre d'affaires consolidé.....	14 502	14 592
France.....	8 953	6 106
Europe (hors France).....	2 507	6 755
Amériques.....	247	441
Asie.....	2 322	497
Afrique.....	87	542
Océanie.....	0	1
Moyen Orient.....	385	250
Total par Zone Géographique (implantation des clients)	14 502	14 592

Actif immobilisé :

La répartition géographique de l'actif immobilisé est la suivante :

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (implantation des filiales)	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Actif immobilisé consolidé.....	7 061	7 764
France.....	6 003	6 457
Europe (hors France).....	1 058	1 306
Amériques.....	0	1
Total par Zone Géographique (implantation des filiales)	7 061	7 764

NOTE 19 – Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Production stockée.....	(108)	(36)
Subventions d'exploitation.....	499	521
Transfert de charges.....	24	44
Autres produits d'exploitation.....	170	88
Total autres produits d'exploitation	584	618

Le poste « Subvention d'exploitation » comprend notamment les crédits d'impôt recherche requalifiés à hauteur de 348K€ au 31 décembre 2022.

NOTE 20 – Autres charges d'exploitation

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Locations et charges locatives.....	(701)	(714)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.....	(236)	(324)
Autres charges externes.....	(1 809)	(1 733)
Total autres charges d'exploitation	(2 746)	(2 770)

NOTE 21 – Personnel et effectif

EFFECTIF PAR CATEGORIE	31-déc.-23	31-déc.-22
Cadres.....	40	39
Agents de maîtrise et techniciens.....	24	22
Employés.....	13	13
Ouvriers.....	11	11
Total effectif.....	88	85
Charges de personnel.....	(4 372)	(4 160)

NOTE 22 – Amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Dotations amortissements immobilisations incorporelles.....	(663)	(606)
Dotations amortissements immobilisations corporelles.....	(238)	(291)
Dotations aux provisions sur actif circulant.....	(47)	(148)
Dotations aux provisions pour risques et charges.....	(63)	(60)
Dotations d'exploitation	(1 012)	(1 105)
Reprises aux provisions sur actif circulant.....	32	(5)
Reprises aux provisions pour risques et charges.....	51	44
Reprises d'exploitation	83	39
Total Net	(929)	(1 066)

NOTE 23 – Résultat financier

Les principaux postes du résultat financier sont :

RESULTAT FINANCIER	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Charges d'intérêts.....	(94)	(83)
Résultat sur change.....	(2)	17
Autres produits et charges financières.....	(93)	(62)
Dot / Rep sur provisions financières.....		
Total Résultat Financier	(189)	(128)

NOTE 24 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement les opérations suivantes :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Produits et charges nets sur exercices antérieurs.....	13	38
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles.....	-	61
Plus et moins-value de cession d'actifs immobilisés.....	(279)	12
Corrections d'erreurs antérieures.....	(190)	
Autres produits et charges exceptionnels.....	(35)	(398)
Total Résultat Exceptionnel	(492)	(286)

Les 190K€ de correction d'erreur correspondent à la régularisation d'une erreur de marge à l'avancement constatée à tort sur les exercices antérieurs.

NOTE 25 – Impôts

La société CERINNOV GROUP est tête de groupe d'intégration fiscale comprenant la société et la filiale suivante :

- CERINNOV SAS
- CRISTALLERIE DE SAINT PAUL SAS

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2023 est de 25% pour les filiales françaises, 21% pour la filiale portugaise et 33% pour la filiale américaine.

VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Impôt courant.....	(1)	(147)
Impôt différé.....	(17)	(34)
Total de l'impôt	(18)	(182)

La charge d'impôt de l'exercice se décompose et se justifie de la manière suivante :

PREUVE D'IMPOT	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Résultat consolidé net d'impôt.....	114	(401)
Charge / Produit d'impôt.....	18	182
Résultat consolidé avant impôt	132	(219)
Taux d'impôt théorique.....	25.00%	25.00%
Impôt théorique calculé.....	33	(55)
Impacts.....		-
Incidence des différences permanentes.....	(3)	(28)
Incidence des amortissements sur incorporels et GW.....	(79)	(79)
Incidence des différences et variations de taux.....	12	42
CICE et crédits d'impôts.....	92	(60)
Activation de déficits / (non activation de déficit et limitation).....	11	(98)
Autres.....	(18)	(14)
Total de l'impôt	18	182

Les actifs nets d'impôts différés s'établissent comme suit :

VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES	31-déc.-23	31-déc.-22
En milliers d'euros		
Différences temporaires.....	68	77
Retraitements fiscaux et d'harmonisations.....	(141)	(48)
Elimination résultats internes.....	44	39
Activation (limitation) d'impôts différés.....	150	150
Total impôts différés nets	121	219
Actifs d'impôts différés.....	121	219
Passifs d'impôts différés.....	-	-
Total impôts différés nets	121	219

Au 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé 150 K€ d'impôt différé actif sur ses déficits fiscaux.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 12 370 K€, soit un impôt différé actif latent de 3 092 K€.

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE 26 – Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 316 K€. De plus, les engagements en matière de pensions et indemnités assimilées s'élèvent à 23 K€.

NOTE 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat consolidé s'élève à 62 K€ pour l'exercice.